COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL
10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel :03 58 43 00 60
Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 174 Sp 32

PV de la Commission Sportive du 12 mars 2024

Président : M. TRINQUESSE Jean-Louis
Présents : Madame Florence VIE, Messieurs Norbert BARRAULT, Mickaël ROMOJARO et Didier SCHMINKE
Assiste : Mme Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 18h00

Réserves

La commission prend note de la réserve non confirmée suivante :

Réserve d'avant match du club de Chevannes concernant le match n°26509199 contre le Stade Auxerrois.

Forfaits

Match 26500014 du 10.03 2024 St Bris le Vineux 1 – Chablis 1 Départemental 1
La commission,

- Prend note du courriel du club de St Bris Le Vineux en date du 09.03.2024 indiquant faire forfait pour la rencontre contre Chablis,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- Attendu qu'une équipe évoluant en Départemental 1 est dite en Forfait Général lors de son deuxième Forfait,
- Attendu que l'équipe de Saint Bris le Vineux a déclaré Forfait pour son match du 03.03.2024,
- Dit l'équipe de St Bris Le Vineux Forfait Général,
- Attendu que, selon l'article 19 du Règlement des Championnats Seniors *« lorsqu'en cours d'épreuve, un club est exclu du championnat, déclaré Forfait Général, mis hors compétition, il est classé dernier et comptabilisé comme tel. Si une telle situation intervient avant les trois dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre ce club sont annulés »*,
- Dit l'équipe de Saint Bris le Vineux 1 dernière du classement de Départemental 1,
- Annule tous les buts pour et contre de Saint Bris Le Vineux 1 depuis le début de saison,
- Amende de 320€ pour Forfait Général Séniors après le 31/12 au club de St Bris Le Vineux (amende 6.17).

Concernant l'entente Chablis 2/St Bris 2 en Départemental 3
La commission, en lien avec la commission départementale de la SROC, en application des RG de la F.F.F., précise aux clubs concernés :

1. Au regard de l'article 39 bis des R.G de la F.F.F qui dispose que le club support de l'entente (*à savoir Chablis)* est responsable administrativement de l'entente et qu'en cas de non-renouvellement de l'entente à l'issue de la saison, ce sera le club support qui récupérera de manière exclusive les droits sportifs, il n'apparaît pas justifié que l'équipe en entente Chablis / St Bris soit déclaré en forfait général du fait du forfait général de l'équipe première du club de ST BRIS (article 130 des R.G de la F.F.F),
2. Au regard de l'article 167 des R.G de la F.F.F, les joueurs de ST BRIS ayant participé à la dernière rencontre en Départemental 1 ne peuvent plus jouer en départemental 3 avec l'équipe entente Chablis 2 /St Bris 2.

Match 27828190 du 09.03 2024 Avallon FCO 2 – Magny 2 U13 Départemental 3 Gp D
La commission,

- Prend note du courriel du club de Magny en date du 8 mars 2024 indiquant faire forfait pour la rencontre du 09.03.2024 contre Avallon FCO,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Magny 2 au bénéfice de l'équipe d'Avallon FCO 2,
- Score : Avallon FCO 2 = 3 buts, 3 points –Magny 2 = 0 but, - 1 point,
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club de Magny (amende 6.11).

Matchs non joués

Match 26509303 du 10.03.2024 St Georges 2 – Courson 1 Départemental 2 Gp B
La commission,

- Prend note du rapport de Monsieur Julien THOMAS, arbitre de la rencontre, indiquant que le terrain était impraticable (gorgé d'eau) et que la rencontre a dû être annulée
- Donne ce match à jouer le 31 mars 2024 à 15h00.

Match 26906397 du 10.03.2024 Magny 3 – Champs sur Yonne 2 Départemental 4 Gp B
La commission,

- Prend note du courriel de Monsieur David LAHAYE, arbitre de la rencontre, indiquant que le terrain était impraticable et que la rencontre a dû être annulée
- Donne ce match à jouer le 21 avril 2024 à 15h00.

Match 26903681 du 10.03.2024 Asquins Montillot 2 – ECN 3 Départemental 4 Gp B
La commission,

- Prend note du courriel du 10.03.2024 du club d'Asquins Montillot, via leur messagerie officielle, indiquant que le terrain était impraticable et que la rencontre doit être annulée
- Donne ce match à jouer le 05 mai 2024 à 12h30.

Match 26905984 du 10.03.2024 Serein HV 1 – UF Tonnerrois 2 Départemental 4 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du 10.03.2024 de Monsieur Mickaël ALLARD, arbitre de la rencontre, indiquant que le terrain était impraticable et que la rencontre devait être annulée,
- Donne ce match à jouer le 21 avril.2024 à 15h00.

Match arrêté

Match 27841182 du 09.03.2024 Cerisiers 1 – Pont Sur Yonne 1 U15 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la Réserve Technique inscrite par l'équipe de Pont sur Yonne sur la Feuille de match,
- Prend note de la confirmation de réserve faite par courriel, via leur messagerie officielle, par le club de Pont sur Yonne le 11 mars 2024,
- Dit la réserve non recevable en la forme,
- Donne match perdu par pénalité sur score acquis à l'équipe de Pont sur Yonne 1 au bénéfice de l'équipe de Cerisiers 1
- Score : Cerisiers 1 = 4 buts ; 3 points / Pont sur Yonne 1 = 0 but ; - 1 point
- Amende de 160€ au club de Pont sur Yonne pour Abandon de terrain par une équipe de jeunes (amende 6.22).

Changements dates, horaires, terrains

Match 26508751 du 10.03. 2024 St Denis Les Sens 2 – St Sérotin 1 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel en date du 8 mars 2024 via la messagerie officielle du club de St Denis les Sens indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'accès au terrain en herbe les 9 et 10 mars 2024,
- Donne ce match à jouer le 31 mars 2024 à 15h00.

Match 26506716 du 10.03. 2024 Héry 1 – Sens Fc 3 Départemental 1

La commission,

- Prend note du courriel en date du 9 mars 2024 via la messagerie officielle du club d'Héry indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'accès au terrain en herbe le 10 mars 2024,
- Donne ce match à jouer le 19 mai 2024 à 15h00,
- Rappelle au club d'Héry qu'après 2 matchs non joués, le club doit trouver un terrain de repli de niveau 5,
- A ce jour, l'équipe d'Héry 1 compte trois matchs de retard dus à des arrêtés municipaux.

A défaut de terrain de repli, au prochain arrêté municipal interdisant l'utilisation du

terrain de football d'Héry, le match devra se dérouler obligatoirement sur un terrain de remplacement de même niveau, ou à défaut, chez l'adversaire à un horaire établi en concertation entre les deux clubs sans toucher à la programmation initiale de la journée de championnat (article 11 du règlement des championnats seniors).

Match 26906391 du 14.04.2024 Vermenton 2 – ECN 3 Départemental 4 Gp B

La commission,

- Attendu que la journée du 25 février a été remise au 14 avril 2024,
- Donne ce match à jouer le 21 avril 2024 à 12h30.

Match 28007464 du 03.03. 2024 Chéu 1 – Malay Le Grand 1 Coupe de l'Yonne Féminines Gp A

La commission,

- Prend note du courriel en date du 7 mars 2024 via la messagerie officielle du club de Chéu indiquant qu'un arrêté municipal interdisait l'accès au terrain le 3 mars 2024,
- Donne ce match à jouer le 24 mars 2024 à 10h00.

Match 27825850 du 24.03. 2024 Malay Le Grand 1 – Cerisiers 1 Départemental Féminin à 8 Gp A

La commission,

- Compte tenu de la priorité des matchs de coupe de l'Yonne sur le Championnat,
- Donne ce match à jouer le 21 avril 2024 à 10h00.

Match 27821027 du 16.03. 2024 Magny 1 – Chablis 2 U18 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel en date du 11 mars 2024 via la messagerie officielle du club de Magny demandant l'inversion du match et le changement d'horaire,
- Compte tenu de l'inondation des terrains de Guillon et Chablis à 4 jours de cette rencontre et des prévisions météorologiques,
- Donne ce match à jouer le 30 mars 2024 à 16h00 sur les installations de Guillon.

Match 27841177 du 13.04.2024 Font. G/ Sens FP/Malay 1 – Cerisiers 1 U15 Départemental 2 Gp A

La commission,

- En raison d'une double programmation de match ce jour-là,
- Compte tenu de la programmation des huitièmes de finale de la Coupe Challenger U15 le 13.04.2024,
- Donne ce match à jouer le 23.03.2024 à 14h00

Match 27841127 du 16.03. 2024 Joigny 1 – Auxerre Stade 1 U15 Départemental 1

La commission,

- Prend note du courriel en date du 11 mars 2024 via la messagerie officielle du club de Joigny demandant de décaler l'horaire du match en raison de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 16 mars 2024 à 14h00.

Match 27841145 du 18.05. 2024 Paron 2 – Brienon 1 U15 Départemental 1

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Paron de modifier la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 13 avril 2024 à 16h00.

Match 27841183 du 09.03. 2024 St Denis Les Sens 1 – Fontaine G/Sens FP/Malay 1 U15 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel en date du 8 mars 2024 via la messagerie officielle du club de St Denis les Sens indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'accès au terrain en herbe les 9 et 10 mars 2024,
- Donne ce match à jouer le 20 avril 2024 à 16h00.

Match 27841226 du 09.03.2024 Héry 1 – UF Tonnerrois 1 U15 Départemental 2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande en date du 8 mars 2024 du club de l'UF Tonnerrois, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 10 avril 2024 à 18h00,
- Amende de 30€ au club de l'UF Tonnerrois pour demande tardive de report en Jeunes (amende 5.24).

Match 27841231 du 16.03.2024 Varennes Serein 1 - Héry 1 U15 Départemental 2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Varennes, via Footclubs, de modifier l'horaire de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 16 mars 2024 à 10h00.

Match 27842337 du 18.05. 2024 Stade Auxerrois 1 – FC Gatinais 1 U13 Départemental 1

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club du FC Gâtinais de modifier la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 11 mai 2024 à 10h00.

Match 28014004 du 30.03.2024 FC Gatinais 2 – St Denis Les Sens 1 U13 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club du FC Gâtinais de modifier la date de la rencontre,
- Compte tenu que le règlement des championnats jeunes indique que le championnat est prioritaire sur les tournois,
- Maintient la date de la rencontre au 30 mars 2024.

Match 28014007 du 18.05. 2024 Paron 3 – FC Gatinais 2 U13 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club du FC Gâtinais de modifier la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 11 mai 2024 à 10h00.

Match 27842388 du 23.03. 2024 Stade Auxerrois 2 – Charmoy 1 U13 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 23 mars 2024 à 11h30.

Match 28013990 du 09.03.2024 Paron 3 – Malay Le Grand 1 U13 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande commune de reporter la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 27 avril 2024 à 10h00.

Match 27840966 du 16.03. 2024 UF Tonnerrois 1 – Stade Auxerrois 2 U18 Départemental 1

La commission,

- Prend note de la demande du club de l'UF Tonnerrois via Footclubs demandant l'inversion du match et le changement d'horaire,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 16 mars 2024 à 12h45 sur les installations du Stade Auxerrois.

Match 28013992 du 16.03.2024 Paron 3 - St Denis Les Sens 1 U13 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Paron, via Footclubs, de modifier l'horaire de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 16 mars 2024 à 12h00.

Challenge U13 St Fargeau-Joigny-Champs sur Yonne

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains de St Fargeau,
- Donne ces matchs à jouer sur les installations de Champs sur Yonne le 16 mars 2024 à 11h30.

Match 27825852 du 17.03.2024 Serein 1 - Charmoy 1 Féminines à 8 Gp A

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal reçu par courriel le 12.03.2024 interdisant l'utilisation du terrain de Pontigny,
- Donne ce match à jouer le 24 mars 2024 à 10h00.

Match 27841184 du 16.03.2024 Pont Sur Yonne 1 – Fontaine G/Sens FP/Malay 1 U15 Départemental Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer sur les installations de Pont sur Yonne le 16.03.2024 à 12h30.

Match 27826945 du 23.03.2024 Pont Sur Yonne 1 – Paron 2 U13 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 23.03.2024 à 8h30.

Match 27821028 du 16.03.2024 Serein 1 - Aillant 1 U18 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal reçu par courriel le 12.03.2024 interdisant l'utilisation du terrain de Ligny Le Châtel,
- Donne ce match à jouer le 13.04 2024 à 16h00.

Match 27841086 du 16.03. 2024 FC Gatinais 1 – Joigny 2 U18 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club du FC Gâtinais de modifier la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 13.04.2024 à 16h00.

Match 27821029 du 16.03.2024 Ent.Toucy/Diges Pourrain 1 – St Georges 1 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Toucy de modifier la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 27.04.2024 à 15h00.

Feuilles de match manquantes

Match 27841081 du 09.03.2024 Joigny – Charny U18 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Réceptionne la Feuille de match et le constat d'échec transmis par courriel, via la messagerie officielle du club de Joigny,
- Enregistre le résultat : Joigny 1 = 0 / Charny 1 = 2,

Match 27835853 du 09.03.2024 Joigny – Ent Toucy/Saint U15 U13 F

La commission,

- Réceptionne la Feuille de match et le constat d'échec transmis par courriel, via la messagerie officielle du club de Joigny, avec les joueurs Joviniens, le nom de l'arbitre, celui du délégué et le score indiqué,
- Enregistre le résultat : Joigny 1 = 1 / Ent. Toucy/Saint 1 = 5,

- Demande au club de Toucy de compléter également la feuille de match papier et de nous la retourner pour lundi 18 mars 2024.

Match 27841179 du 09.03.2024 Joigny 2 – Champigny/St Sérotin1 U15 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Réceptionne le constat d'échec transmise par l'application,
- Demande au club de Joigny de transmettre la FMI ou feuille de match papier pour lundi 18 mars 2024.
- Amende de 30€ au club de Joigny pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.25)

Match 27841228 du 09.03.2024 Vermenton 1 – Champs sur Yonne 1 U15 Départemental 2 Gp C

La commission, vu l'absence de FMI,

- Demande au club de Vermenton de transmettre la FMI ou feuille de match papier pour lundi 18 mars 2024.
- Amende de 30€ au club de Vermenton pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.25)

Match 27841080 du 09.03.2024 Appoigny 1 – Fontaine G/Sens FP 1 U18 Départemental 2 Gp B

La commission, vu l'absence de FMI,

- Demande au club d'Appoigny de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour le lundi 18 mars 2024.
- Amende de 30€ au club d'Appoigny pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.25)

Absences de Délégués

Match 27823243 du 09.03.2024 FC Charny 1 – Aillant 1 U15 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Vu les dispositions de l'article 17 du règlement du championnat Jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique.
  Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif.
  Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »
- Applique le règlement et donne match perdu par pénalité sur score acquis à l'équipe recevante Charny 1 au bénéfice de l'équipe d'Aillant 1,
- Score : Charny 1 = 0 but, - 1 point – Aillant 1 = 4 buts, 3 points
- Amende 30€ au club de Charny pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Match 27840964 du 09.03.2024 Avallon FCO 1 – UF Tonnerrois 1 U18 Départemental 1

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Prend note du courriel du 11.03.2024 de l'UF Tonnerrois, envoyée via leur messagerie officielle, indiquant l'absence de délégué,
- Vu les dispositions de l'article 17 du règlement du championnat Jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique.
  Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif.
  Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »
- Applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevante Avallon FCO 1 au bénéfice de l'équipe de l'UF Tonnerrois 1,
- Score : Avallon FCO 1 = 0 but, - 1 point – UF Tonnerrois 1 = 3 buts, 3 points
- Amende 30€ au club d'Avallon FCO pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13),
- Transmet à la Commission de Discipline.

Demandes d'arbitres

Match 27823249 du 16.03.2024 Charbuy Fleury/Chevannes 1 – Stade Auxerrois/Auxerre Rosoirs U15 Départementale 2 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Charbuy Fleury en date du 12.03.2024 demandant la désignation d'un arbitre officiel pour cette rencontre,
- Transmet à la CDA.

Match 27825850 du 24.03. 2024 Malay Le Grand 1 – Cerisiers 1 Départemental Féminin à 8 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Cerisiers en date du 10.03.2024 demandant la désignation d'un arbitre officiel pour cette rencontre,
- Précise que ce match a été reporté au 21.04.2024,
- Transmet à la CDA.

Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour les matchs suivants :

- *Match 27557889 du 17.03.2024 Monéteau 2 contre Héry 1 Coupe Prével :*
  - **Monsieur Norbert BARRAULT**

- *Match 27553764 du 17.03.2024 Champlost 1 contre Migennes 2 Coupe de l'Yonne Séniors :*
  - **M. Michel LE RUEN**

- *Match 27553767 du 17.03.2024 Mont St Sulpice 1 contre Gurgy 1 Coupe de l'Yonne Séniors :*
  - **M. Benjamin BOUGAULT**

- *Match 26508921 du 17.03.2024 Ravières 1 contre Auxerre SC 2 Départemental 3 Gp C :*
  - **M. Eric SCIAUD**

Tournois

La commission, en lien avec la commission technique homologue les tournois :

- Stade Auxerrois : 8 mai (U13) et 9 mai 2024 (U11)
- Coulange La Vineuse : 30 mars 2024 (U9)

Coupe Yonne Féminines

La commission procède au tirage de la coupe de l'Yonne Féminines

Matchs à jouer le 07.04.2024 sur le terrain du club 1er nommé.

- SEREIN AS contre AVALLON FCO
- US RAVIÈRES contre FCA MONÉTEAU
- CHÉU ou MALAY LE GRAND (selon résultat du match du 24/03/2024) contre CHARMOY
- CERISIERS contre ST SAUVEURS MOUTIERS

Dates des prochains tours
1/4 de finale : le 07.04. 2024
1/2 finales : le 19.05 2024
Finale : le 15 juin 2024

Coupe Yonne U18

Veuillez prendre de l'additif au PV de la commission sportive du 7 mars 2024 concernant la coupe de l'Yonne U18 :

Matchs à jouer le 20 avril 2024 sur le terrain du club 1er nommé :
AILLANT contre le Vq du match PARON FC 1 – CERISIERS 1 (selon le résultat du match à jouer le 13 mars 2024)

Divers

- La commission prend note des courriels reçus indiquant les blessures des joueurs et souhaite un prompt rétablissement à :
  - Enzo MALO LEDUC du club de Monéteau,
  - Zakaria MARCHOUD, du club de l'EFFC
  - Dylan GAUTHIER du club de Champigny
  - Manon CAUDELI SALA du club de Ligny

- **Match 27825860 Serein As 1 – St Sauveur Moutiers Féminins à 8 Gp A**
  La commission,
  - Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match,
  - Considérant la validation de la FMI par l'arbitre avant l'inscription du délégué,
  - Prend note du courriel du 11.03.2024 du club de Serein As via leur messagerie officielle indiquant la présence d'un délégué en la personne de Madame Mélodie DASILVA.

Fin de la réunion : 19h50

Le Président

TRINQUESSE Jean-Louis

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G.. »